



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orphelins

Question écrite n° 37850

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur le cas des pupilles de la Nation appelés sous les drapeaux. En effet, un certain nombre de pupilles de la Nation ont été appelés à effectuer leur service national durant les combats en Afrique du Nord, une situation impossible en temps de paix, compte tenu de la dispense à laquelle ils ont droit. Cette situation apparaît donc comme une iniquité que la Nation devrait compenser, en attribuant par exemple pour ces personnes un bonus dans le calcul de la retraite en fonction des mois passés indûment sous les drapeaux. Il lui demande donc de lui préciser si le Gouvernement compte s'orienter vers une telle option ou à défaut, ce qu'il compte entreprendre pour réparer l'injustice vécue par certains pupilles de la Nation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37850

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2004, page 2994